

# BAREME DES COMMISSIONS ET HONORAIRES

## 1 – Honoraires de transactions Habitation

### **Transactions en vente**

#### **Acquéreur**

Honoraires inclus

#### **Vendeur**

- Prix de vente < 200.000 €uros : 6 % TTC du PV TTC
- Prix de vente < 600.000 €uros : 5 % TTC du PV TTC
- Prix de vente > 600.000 €uros : Honoraires forfaitaires à négocier auprès du vendeur

### **Transactions en location**

1 mois de loyer + TVA 20 % à la charge du preneur  
1 mois de loyer + TVA 20 % à la charge du propriétaire

Frais de rédaction d'acte et état des lieux compris

## 2 – Honoraires de transactions Immobilier d'entreprise

### **Transactions en vente**

Sur immeubles commerciaux, industriels, professionnels ou sur fonds de commerce et droit d'entrée

#### **Acquéreur**

5 % HT du prix HT

#### **Vendeur**

8 % HT du prix HT

### **Transactions en location**

De locaux professionnels, commerciaux ou industriels

45 % HT du loyer annuel HT

A répartir entre le preneur et le bailleur, minimum forfaitaire 1.000 €uros HT pour chacune des parties

### **Cession de bail**

Minimum Forfaitaire 1.000 €uros HT

10 % HT du montant HT de la cession au mandant ou au preneur

30 % HT du nouveau loyer annuel HT au preneur ou au mandat

## 2 – Vente de parking ou garages

15 % TTC du PV TTC à la charge du vendeur

### **Conditions de règlement**

A la signature de l'acte.

Pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, conformément à la loi du 15/05/2001 réf. 2001/420